Réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2023

Le douze juillet deux mil vingt-trois, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de la commune de Coulon sous la présidence de Madame Anne-Sophie GUICHET, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mmes et Mrs Fabrice BERJONNEAU, Juliette DELAVALLE, Angélique DUMOULIN, Dominique GIRET, Julien GUIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Isabelle HÉHUNSTRE, Marie LE CHAPELAIN, Virginie LEONARD, Line MARCHÉ, Béatrice MORIN, Mélanie MOUSSION, François SABOURIN.

<u>Étaient absents et excusés</u> Patrick CARTIER (pouvoir à Isabelle HÉHUNSTRE), Vaianu FENUAITI (pouvoir à Anne-Sophie GUICHET), Benoît LALÈRE (pouvoir à Julien GUIBERT), Pascal MORIN, Romain MORIN, Stéphane RICHARD (pouvoir à Dominique GIRET),

Date de convocation : 06 juillet 2023

Secrétaire de séance : Fabrice BERJONNEAU

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme La Maire rend hommage à Monsieur Bruno DECELLE, agent communal depuis 32 ans décédé brutalement le 09 juillet et présente au nom de tous les conseillers ses plus sincères condoléances à ses enfants, petits-enfants et sa famille.

1 - FINANCES

1-1: Subventions 2023

1-1-1: Subventions aux associations

Avant d'aborder ce point, Madame la Maire demande à trois conseillers municipaux de quitter la salle, car membres d'une des associations, ils ne prendront pas part au vote.

Sur proposition de la commission « finances », après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

Associations	Montant alloué en 2023	
Sport		
ACCA Coulon	500€	
Football club de la Venise Verte	1200€	
La pétanque coulonnaise	800€	
Taekwondo du Marais	200€	
Cyclo club de la Venise Verte	350€	
Tennis club Magné-Coulon	150€	
Social		
SSIAD Plaine et Gâtine	500€	
Culture-Animation-Tourisme		
Les Tégadons	500€	
Comité d'Animation Coulonnais	2 800€	
Les marchés gourmands de la laiterie	750€	
Les marchés de créateurs du Marais	250€	
Rappel d'R	200€	
Tiers lieu « la Maraichinerie »	500€	
Coul'Song	200€	
Divers		
Association des Parents d'Elèves	1 000€	
Dadou-Badou	150€	
Le Clos de la vigne à Hubert	200€	
Le Germoir	100€	
Les belles palisses	150€	

1-1-2 : Subvention au CCAS de Coulon

Madame la Maire rappelle que chaque année, le budget principal de la commune verse une subvention d'équilibre au CCAS, cette somme étant notamment destinée à subventionner l'ADMR de la Venise Verte sur la base de 1€ par habitant et à allouer des aides financières aux personnes qui en font la demande.

Sur sa proposition et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de reconduire cette mesure et de verser la somme de 5 000€ au CCAS au titre de l'exercice 2023.

1-2 : Tarifs prestations scolaires - Année 2023/2024

Dominique GIRET explique que pour tenir compte des conditions économiques actuelles et notamment de l'inflation qui provoque une augmentation importante des prix des denrées alimentaires mais également des fluides (gaz et électricité), la commission « finances » propose au Conseil Municipal d'appliquer une légère augmentation des tarifs de restauration scolaire au titre de l'année 2023/2024, tout en maintenant la politique sociale mise en place depuis plusieurs années qui consiste à ne facturer aux familles que le coût des denrées alimentaires selon leur quotient familial.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions de tarifs qui s'appliqueront à compter du 04 septembre 2023 et pour toute l'année scolaire 2023/2024.

Quotient familial	Tranches	Tarifs 2023/2024
1	0-550€	2.15€
2	551€ - 770€	2.55€
3	771€ - 990€	2.75€
4	991€ - 1100€	3.05€
5	1101€ et +	3.50€
Repas enseignant et agent		4.30€
Repas adulte		5.65€
Goûter APS		0.60€

1-3: Festival de peinture 2023: Attribution d'un prix

Isabelle HÉHUNSTRE expose que le festival de peinture de Magné sera de nouveau présent sur la commune de Coulon le vendredi 21 juillet prochain et qu'à cette occasion, l'association organisatrice « Magné Animation » sollicite la commune de Coulon pour l'attribution d'un prix.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de reconduire ce principe adopté en 2021 et d'offrir « le prix de la ville de Coulon » d'une valeur de 1 000€. En contrepartie, la commune se verra remettre le tableau de l'artiste primé.

1-4 : <u>Instauration d'un tarif forfaitaire « télécommande barrières à chaîne » en cas de perte, vol ou casse</u>

Fabrice BERJONNEAU rappelle que des barrières à chaîne hydraulique sont mises en place au début de la rue de l'église et sur les quais Louis Tardy au niveau de l'hôtel du Marais qui fonctionnement avec une télécommande. Les télécommandes d'accès ont été distribuées gracieusement aux riverains et donc il convient d'instaurer un tarif pour facturer le remplacement des télécommandes en cas de perte ou casse de celles-ci car elles représentent un investissement pour la commune. En cas de vol (sur présentation d'un dépôt de plainte), la télécommande sera remplacée gracieusement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer le tarif à 50€ et la facturation fera l'objet d'un titre de recettes émis au prorpiétaire de la télecommande

2- RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations que vous lui avez accordées par délibération en date du 26 mai 2020, Madame le Maire a pris les décisions suivantes :

4-1 : Droit de Préemption Urbain :

La Commune n'a pas souhaité se porter acquéreur des biens suivants :

Nature du bien	Réf cadastre	adresse	propriétaire
Maison d'habitation	D 2333	20 rue du champ de Met	M. POLIGNE Cédric
Terrain	AD 138	Route de Benet	VILLAREAL
Maison d'habitation	C 472	6 rue Albert Cheminet	M. et Mme RIBEIRO Alvaro
			et Marcia
Terrain	AD 139 + AD 140	Route de Benet	VILLAREAL

3- INFORMATIONS DIVERSES

3-1: Interventions d'élus :

* Angélique DUMOULIN: Les photos pour le guide PCC faites récemment ne sont pas satisfaisantes donc elle va demander au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin s'ils ont des photos qui conviendraient. Les toits des gîtes sont refaits, il manque désormais l'intérieur à refaire. Il y en a 6 sur 10 qui sont loués.

* Julien GUIBERT: Il tient à remercier le personnel de la cantine aussi bien en cuisine qu'en service, un pique-nique a été organisé jeudi, avant-veille du départ en vacances scolaires et cela a demandé plus de travail et plus d'organisation. Les enfants ont pique-niqué sous les arbres, dans la cour. Le vendredi, les enfants étaient contents car ils avaient au menu des frites.

Petit rappel concernant le délai pour la préparation du bulletin muncipal : Mme la Maire invite tous les conseillers à y réfléchir dès maintenant pour éviter tout retard.

* Isabelle HEHUNSTRE: la commune a reçu à nouveau un groupe du SNU (Service National Universel), samedi, ils sont venus uniquement le matin pour désherber le cimetière car l'après-midi, il faisait trop chaud. Ils veulent revenir pour repeindre les bancs et chaises et autres activités. Le 13 juillet, feu d'artifice et déambulation, besoin de volontaires pour distribuer des lampions aux enfants entre 20h et 21h. La déambulation sera animée par la fanfarderie du Centre Social. Le feu d'artifice sera suivi d'un bal organisé par le CAC et l'association des marchés des créateurs et producteurs.

Vendredi 14 juillet, balade à vélo de 25 kms, départ à 9h sur le parking de l'Autremont avec une collation à mi parcours. Le départ sera donné par un coup de canon, une ancienne tradition sur la commune. Cette balade sera suivie d'un vin d'honneur dans le parc de la mairie.

Le 21 juillet, il y a le festival de peinture qui regroupe 79 peintres. Pour cette journée, les bénévoles ont répondu présents. En soirée, les bénévoles de Magné rejoindront ceux de Coulon pour profiter de la soirée des marchés gourmands, avec en animation le groupe Calypso.

* Fabrice BERJONNEAU: a assisté à une réunion à la mairie d'Aiffres organisée par l'opérateur Orange afin d'évoquer la fin du réseau cuivre: l'ADSL. La commune de Coulon est desservie à 97% sur la fibre. Le réseau cuivre sera effacé définitivement en 2027 c'est-à-dire que les poteaux contenants du réseau cuivre vont être demantelés. Certains poteaux vont rester car ils contiennent la fibre. Sur les façades de certaines maisons, il y a quelquefois 2 fils: 1 fil pour la fibre de couleur noire et un deuxième de couleur blanche pour le cuivre, Orange demande aux administrés de ne pas retirer les fils car une entreprise mandatée interviendra pour le faire.

La bouille et sa remorque sortent d'usine le 19 juillet. La livraison se fera en septembre avec une ½ journée de formation.

Le début des travaux de voirie (devis signés) est prévu en septembre.

Fabrice Berjonneau a relancé le sujet de la mise en service de l'antenne lors de sa réunion avec Orange qui a donné comme échéance le dernier trimestre de cette année.

Achat du piano pour la cuisine de la salle des fêtes pour une valeur de 2500€ d'occasion (en date de 2022).

* Juliette DELAVALLE : est contente de l'implication des parents et des enfants pour la fête des écoles.

* Line MARCHÉ: a participé à la confection des sacs cadeaux pour le festival de peinture. Elle a assisté à deux réunions : le CA (conseil d'administration) du foyer de vie de Coulon

(sous la direction de Mme MONGIN) et le CVS (conseil de vie sociale) qu'elle trouve très intéressant car des résidents sont présents et donc interviennent dans les échanges (sur la nourriture....)

<u>* Dominique GIRET :</u> point tourisme Aire de camping-cars, camping et gîtes : le bilan au mois de juin est plutôt satisfaisant (recettes du camping et de l'aire du CC), aumgmentation de la fréquentation du camping depuis le début de l'année. Une diminution des fréquentations du parking des campings cars est constaté mais pas significative sur le mois de juin. A voir sur l'été...

Ce matin, le comité de pilotage concernant le projet du nouveau centre socioculturel s'est réuni à la mairie de Magné en présence des représentants du centre socioculturel du Marais, de la commune de Magné et du pôle petite enfance car il pourrait se faire une articulation sur une partie des locaux pour accueillir l'équipe « petite enfance » sur 4 matinées par semaine. Le bureau d'étude a présenté de nouveau le projet amélioré en tenant compte des modifications/remarques demandées (déplacement du local jeunes notamment). La question du chauffage a également été abordée. Le budget serait de l'ordre de 2 550 000€ HT. Il ne faut pas en tenir compte à ce stade car il faut affiner encore le projet, le but étant de rechercher des financements (CAN, DDT, CAF) sans quoi, le projet ne pourra se faire. Mme la Maire évoque la possibilité de la géothermie en moyen de chauffage : Dominique GIRET répond que pour étudier cette possibilité, il faut faire appel, selon les architectes, à un bureau d'études spécialisé, le CRER sera aussi interrogé pour cette possibilité de chauffage. Le projet avance bien techniquement, il satisfait très largement les acteurs du centre socioculturel en répondant un maximum à leurs demandes ce qui justifie le coût du projet d'ailleurs.

Madame la Maire précise qu'il a été demandé aux architectes de faire chiffrer l'option de captage des eaux de nappes pour alimenter les sanitaires.

Visio prévue avec l'ANCT pour faire le point sur l'étude de programmation et l'organisation d'une Journée « atelier » le 20 septembre : l'idée est de mobiliser une majorité des acteurs économiques, du tourisme, associatifs ... de la commune pour échanger sur la manière de faire évoluer la commune, d'engager des projets qui pourraient améliorer la vie sur le territoire communal.

* Marie LE CHAPEAIN: les écoles maternelles et primaires ont fait de beaux spectacles pour la fête des écoles durant laquelle le pot de la mairie a été apprécié. Les enfants ont commencé l'accueil de loisirs pour les grandes vacances à l'école de Coulon. Marie LE CHAPELAIN remercie les services techniques pour l'accueil de 2 jeunes dans le cadre du dispositif « Argent de poche » fin juin. D'autres jeunes sont prévus sur le mois juillet, cela leur permet de connaître un peu mieux la commune.

* **Béatrice MORIN**: a reçu en préfecture toute l'équipe de la Croix Rouge Française et son président élu en début d'année. C'est une association qui cherche des bénévoles et qui cherche à se faire connaître davantage. L'idée est qu'elle vienne sur la commune faire une animation, des ateliers via des stands pour expliquer les gestes de premiers secours.

François SABOURIN demande si les formations aux gestes de premiers secours sont toujours d'actualité ? Mme la Maire répond que c'est toujours d'actualité et que les séances reprennent à la rentrée et seront proposées à tous les habitants avec une prise en charge forfaitaire par la commune du coût de la formation.

* <u>Mme la Maire :</u> Réunion publique pour la maison de santé où beaucoup de personnes étaient présentes. Mme la Maire a signé un devis pour l'achat d'un radar pédagogique qui sera présent dans plusieurs lieux de la commune. Deux réunions publiques se sont tenues récemment : une pour l'installation des chaînes sur les quais et l'autre concernant les travaux de sécurité routière sur la RD1.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 40 minutes.

La Maire, Anne-Sophie GUICHET Le Secrétaire de séance Fabrice BERJONNEAU

Réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2023

Liste des délibérations prises par le Conseil Municipal

1-1-1	Finances / Subvention 2023 : Subventions aux associations
1-1-2	Finances / Subvention 2023 : Subventions au CCAS de Coulon
1-2	Finances / Tarifs prestations scolaires – Année 2023/2024
1-3	Finances / Festival de peinture 2023 : attribution d'un prix
1-4	Finances / Instauration d'un tarif forfaitaire « télécommande barrières à chaîne » en cas de perte, vol ou casse

La Maire, Anne-Sophie GUICHET Le Secrétaire de séance Fabrice BERJONNEAU